



au fil du Talent

Réponse de la Municipalité

6-2/25

Au Conseil communal de et à Chavornay

LM/sw-10.03.03

Chavornay, le 12 mai 2025

<p>Postulat « Réétudier le rez-de-chaussée du bâtiment prévu par le préavis 2-1/25 »</p>

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité répond comme suit au postulat déposé lors de la séance du Conseil communal du 10 avril 2025, par M. Christophe Collaud et soutenu par la commission ad'hoc qui a traité le préavis 2-1/25 « Centre scolaire du Verneret, extension des infrastructures scolaires - Demande de crédit de construction ».

Postulat « Réétudier le rez-de-chaussée du bâtiment prévu par le préavis 2-1/25 »

Le rapport de la Commission ad hoc du préavis 2-1/25 qui sera présenté plus tard indique les interrogations de la Commission sur le plan proposé pour le rez-de-chaussée du bâtiment projeté, à savoir une salle isolée et entièrement vitrée.

La Commission a notamment relevé les problèmes de concentration dans cet espace vitré ainsi que le manque d'intimité offrant des toilettes dans la salle de cours.

La Commission pense qu'il est possible de créer deux salles dans cet espace avec une moindre plus-value au niveau des coûts de construction.

La Commission pense également qu'il serait judicieux d'intégrer les escaliers dans l'espace du rez-de-chaussée afin d'éviter diverses difficultés thermiques. Ainsi, le rez-de-chaussée serait intégré au bâtiment B/BA actuel.

*Si, avec un surcoût minime, il est possible de créer un corridor et deux salles dans cet espace, la Commission y serait favorable.
C'est pourquoi, soutenu par mes collègues commissionnaires, je dépose le postulat suivant :*

Texte du postulat :

Le Conseil communal de Chavornay invite la Municipalité à étudier les différentes possibilités d'aménagement pour le rez-de-chaussée du bâtiment prévu par le préavis 2-1/25. Cette étude se fera notamment sur la possibilité et l'opportunité de prévoir deux salles au lieu d'une seule à ce niveau.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mandaté le bureau d'architectes Thibaud Zingg SA afin d'étudier différentes variantes allant dans le sens du postulat.

Les 2 variantes proposées sont les suivantes :

1. Variante **A** mise à l'enquête avec une salle dévolue aux activités créatrice sur textiles (ACT) avec sanitaires individuels
2. Variante **B** répondant à la demande du postulat regroupant une salle dévolue aux activités créatrice sur textiles (ACT), une salle supplémentaire, une circulation intérieure ainsi que des sanitaires.

Développement des 2 variantes :

Variante **A** : + Vision élargie et spatiale étendue (préau cœur)
+ Fluidité des écoliers et enseignants pour aujourd'hui et aussi pour une extension future en rehaussant le bâtiment B/BA (possibilité de créer 7 classes)
+ Espaces de rencontre et aménagements extérieurs
+ Réserve de préau couvert pour développement futur
+ Pas d'angles morts
- Minimisation de l'optimisation de la surface

Variante **B** : + Maximisation de la surface au sol
+ Salle supplémentaire (dégagement ou maitres)
+ Couloir et salles bien éclairés
- Concept solaire façade Sud important
- Obligation de créer des sanitaires
- Une procédure de mise à l'enquête publique complémentaire est nécessaire, avec production d'un dossier complet, affichage au pilier publique de 30 jours, circulation dans les services de l'Etat pour obtention des autorisations spéciales.
- Coûts supplémentaires.

Après réflexion et analyse, il ressort que la variante A proposée lors de la mise à l'enquête répond aux besoins connus actuels et qu'il est important de ne pas prêter un éventuel développement futur par la construction massive de la variante B. Le fait de maximiser la transparence et les aménagements extérieurs en améliorera de manière significative le bien-être des utilisateurs.

Conclusion

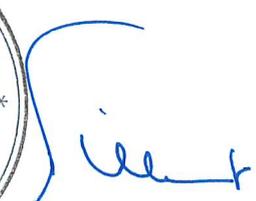
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le rapport de la Municipalité n° 6-2/25,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

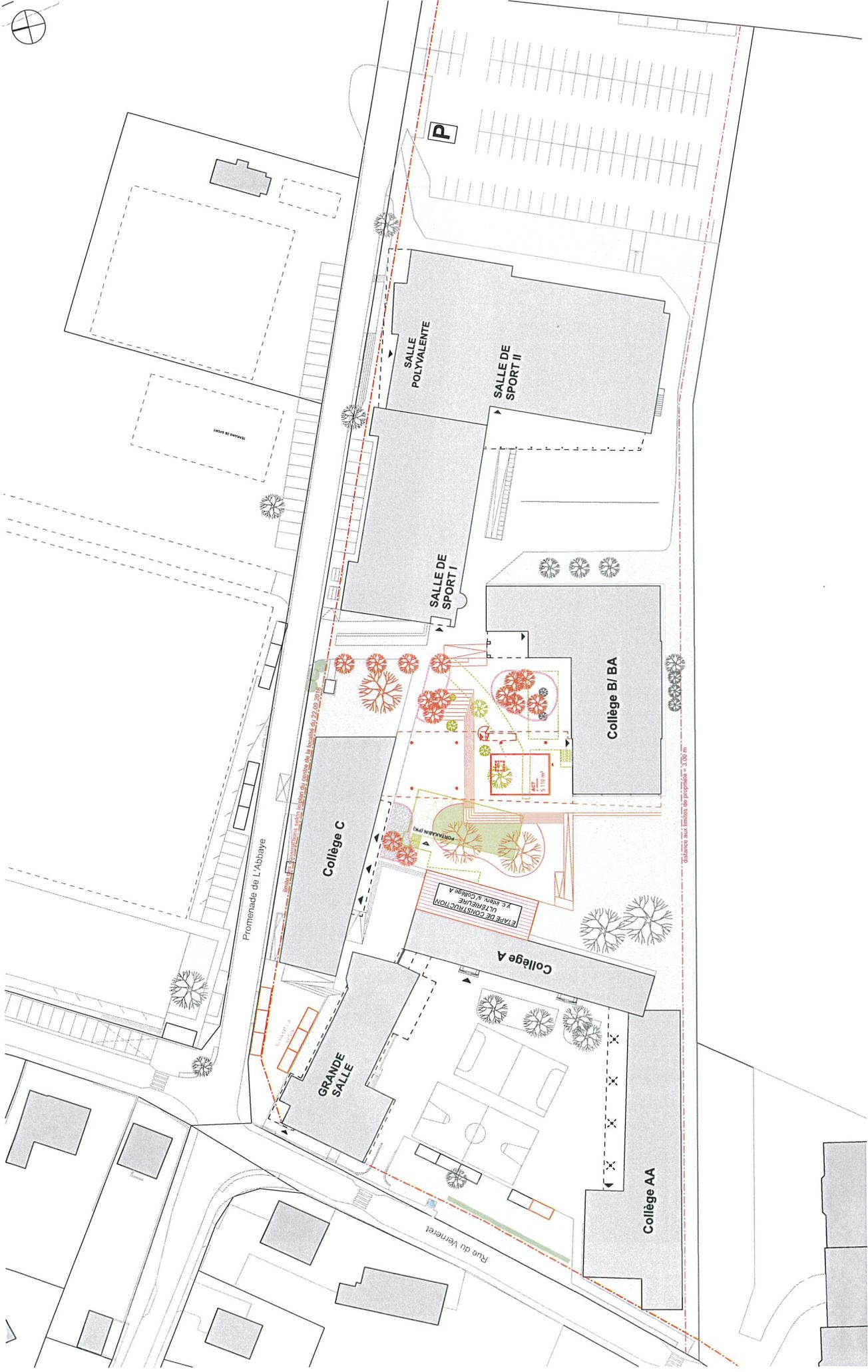
- de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Christophe Collaud déposé le 10 avril 2025.

La Syndique  Le Secrétaire 



Annexe : plan

Délégué de la Municipalité : M. Yves Leuenberger 078 612 42 02



COMMUNE DE CHAVORNAY
 EXTENSION DES SALLES DE CLASSE (PARC. 1235)
 SITE SCOLAIRE DU VERNERET - 1373 CHAVORNAY

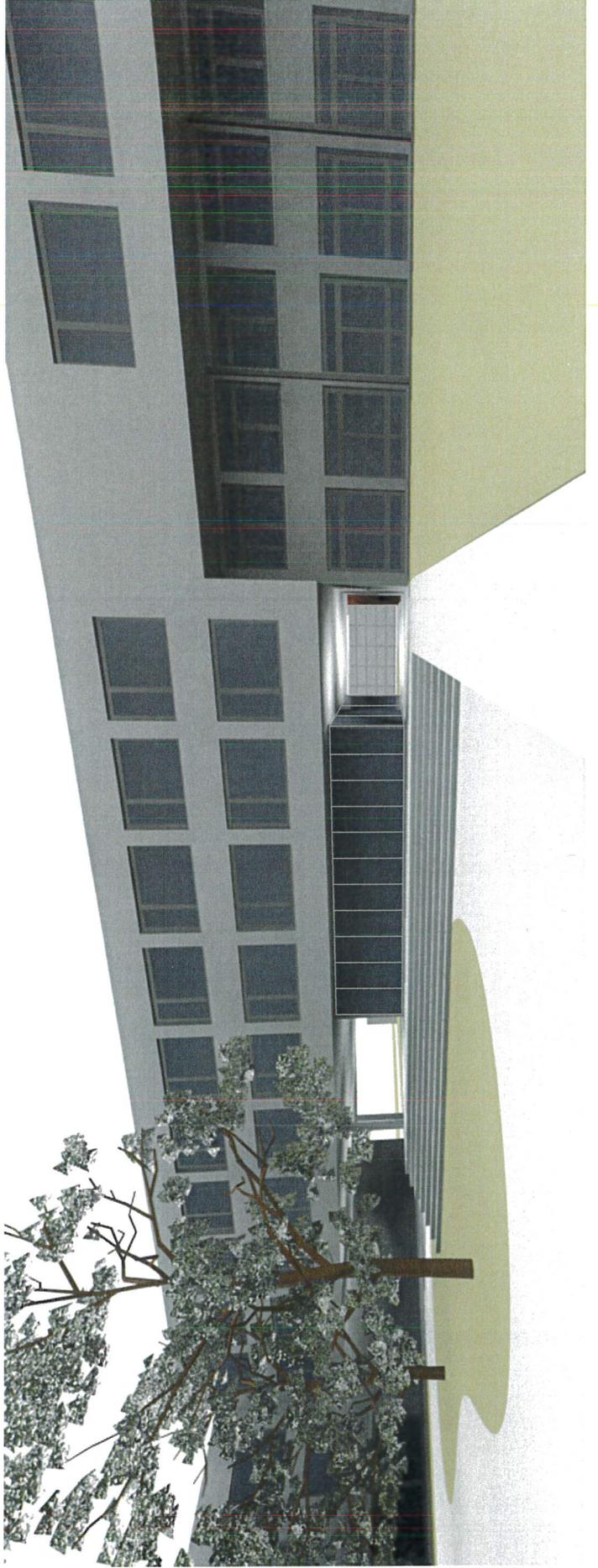
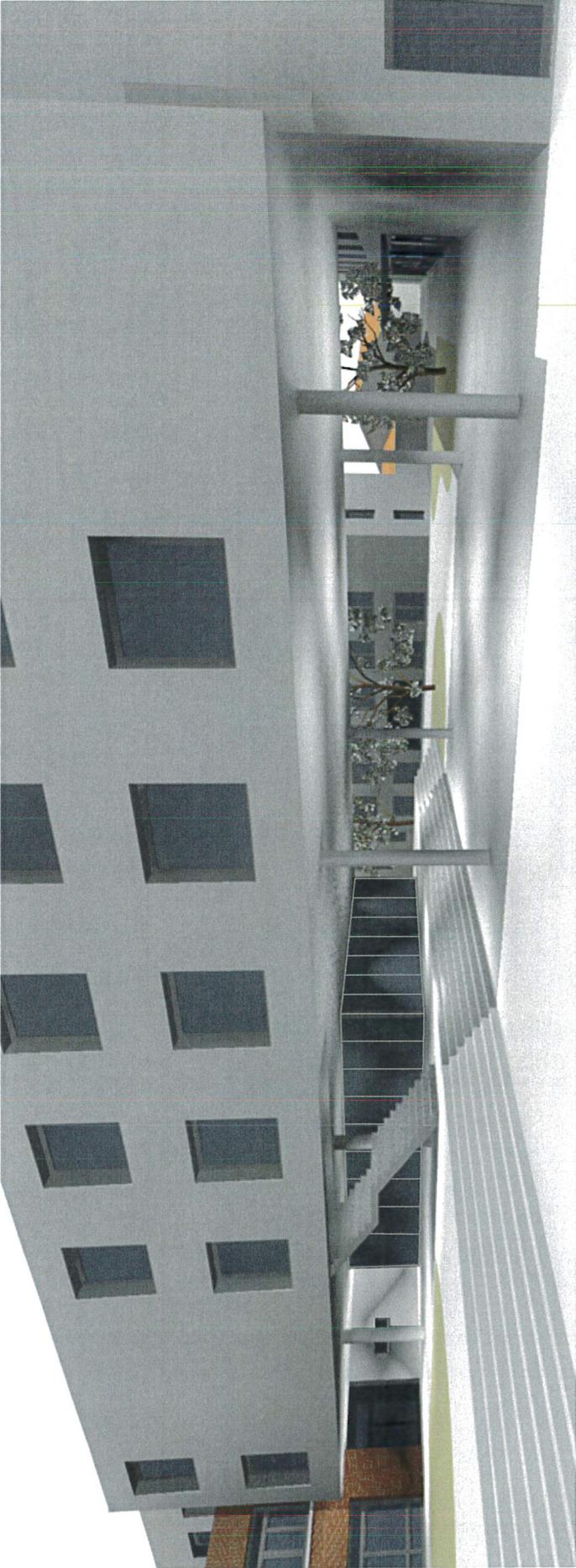
04.10.2024

NOUVELLES SALLES DE CLASSE

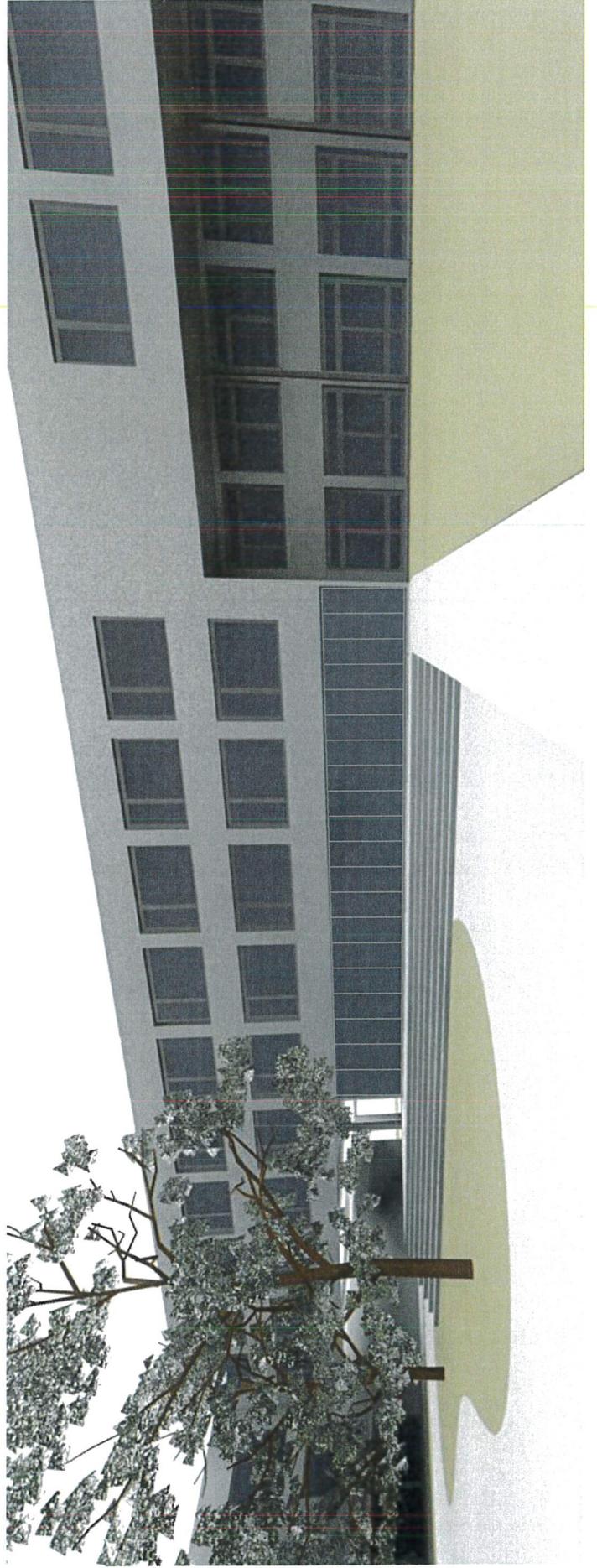
- EXISTANT
- NOUVEAU
- SUPPRIMÉ

VUE D'ENSEMBLE _ 1:750

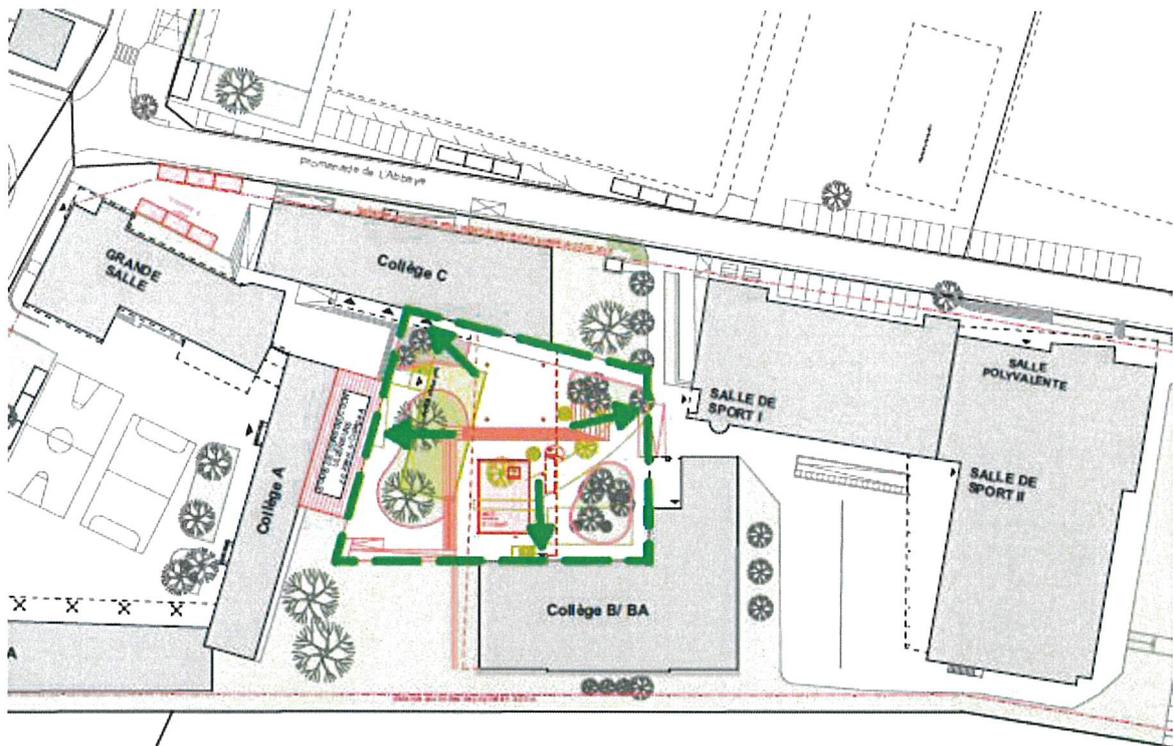
ENQUÊTE



ENQUÊTE



POSTULAT



ESPACE CENTRAL - 1 PRÉAU "COEUR"



2 ESPACES "COULOIRS" - PRÉAUX SÉPARÉS